# Produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine

1996/0112(COD) - 23/02/2000

La commission a adopté la recommandation pour la deuxième lecture (procédure de codécision) de M. Paul LANNOYE (Verts/ALE, B) approuvant la position commune du Conseil sous réserve de deux amendements seulement. La commission a réclamé une interdiction de l'utilisation des produits issus du génie génétique dans les produits de cacao et de chocolat, eu égard à la méfiance manifestée par les consommateurs à l'égard de tels procédés. Elle a également invité la Commission à étudier les moyens de défendre au mieux les intérêts des pays producteurs, par le biais, par exemple, du "commerce équitable" ("fair trade"), étant donné que le cacao, le beurre de cacao et les graisses végétales utilisées dans la fabrication du chocolat sont, pour l'essentiel, produits dans des pays du Tiers-Monde.